

VILLE DE LA VERRIÈRE

Lutte contre les chenilles processionnaires.



14 mai 2020

20 mai 2020

La prolifération des chenilles processionnaires du chêne est rare mais dérangeante, ces dernières pouvant causer des réactions dermatologiques importantes. La municipalité a pris des mesures dès le mois d'avril 2019, en faisant intervenir une entreprise spécialisée au groupe scolaire du Parc, à l'école maternelle des Noës et au centre de loisirs. Des interventions complémentaires ont eu lieu en juin 2019.

Le seul moyen d'être efficace reste cependant le traitement préventif, qui permet d'éradiquer 70 à 80% des larves. Celui-ci s'est déroulé du 16 avril au 11 mai

2020. Les chênes seront traités sur les écoles des Noës, du Parc et du cimetière communal et sur le **parc de la MGEN qui sera traité le 14 mai 2020.**

Mercredi 20 mai 2020 pour le Groupe Scolaire du Parc, l'école maternelle des Noës et le cimetière.

D'autre part, des nichoirs, favorisant la population de mésanges, ont été posés au mois de novembre 2019 pour lutter à long terme contre cette espèce invasive.